

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du vendredi 29 Janvier 2016

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Janvier 2016 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le vendredi 29 Janvier 2016 à 19H00 sous la présidence de son Maire, M. COCHELIN André.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – GIROUD - LE CALVEZ – MOROY - PELLERIN - SAINT VAL
Mrs. COCHELIN – COMBE – FAUVEAU - FOUGEROL – LEHR – MARC

ABSENTS REPRESENTES AVEC POUVOIR :

Mme WYZLIC pouvoir à Mme LE CALVEZ
M. CHEVRON pouvoir à M. LEHR
Mme FOURE pouvoir à M. COMBE

CONSEIL MUNICIPAL :

Mme PELLERIN a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015 :

Pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

I) : INVESTISSEMENTS 2016 :

a) Acquisition de matériels techniques :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un broyeur de branches et d'un broyeur polyvalent :

	Entreprises	Marque	HT	TTC
Broyeurs de branches	Lhermite	Brugnot	8820,00	10584,00
	Lhermite	Rabaud	9400,00	11280,00
	Gauthier	Rabaud	9105,00	10926,00
Broyeurs polyvalents	Lhermite		4800,00	5700,00
	Gauthier		5011,00	6013,20
Tronçonneuse	Lhermite		1293,60	1552,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à la majorité, de retenir la société GAUTHIER pour l'acquisition d'un broyeur de branches de la marque Rabaud pour un montant de 9105,00 € HT.

De retenir, à l'unanimité, la société L'HERMITE pour un broyeur polyvalent pour un montant de 4800,00 € HT., d'acquérir deux tronçonneuses auprès de la société L'HERMITE pour un montant de 1293,60 € HT.

b) Changement de la gouttière :

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise LEFEVRE d'un montant de 1911,00 € HT pour le changement des gouttières de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité, le changement de la gouttière de la mairie par l'entreprise LEFEVRE pour un montant de 1911,00 € HT.

c) Divers travaux de voirie :

Monsieur le Maire présente plusieurs devis de la société MUSCI pour la réalisation de petits travaux de voirie sur la commune :

- Trottoirs route de Cherisy	3058,40 € HT
- Prolongement de trottoirs place du Dr Jouve	1067,00 € HT
- Places de stationnement des Sablons	2664,00 € HT
- Chemin communal Saint Symphorien	2444,00 € HT
- Réalisation de caniveaux rue Christian Valensi	860,00 € HT
- Bitume chemin des Tiers	830,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, la réalisation des petits travaux ci-dessus de voirie sur la commune.

d) Tablettes numériques à l'école :

Monsieur le Maire présente un devis de la société ERI CONCEPT, retenue lors de l'appel d'offre pour la pose de tableaux interactifs à l'école, d'un montant de 3441,00 € HT pour l'acquisition de tablettes numériques et d'une borne WIFI pour les classes maternelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des subventions au titre du FDAIC pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité, l'acquisition des tablettes numériques et la pose d'une borne WIFI pour les classes maternelles de l'école Michel Sicot pour un montant de 3441,00 € HT par la société ERI CONCEPT et autorise Monsieur le Maire à demander les subventions au titre du FDAIC.

e) Travaux d'eaux pluviales route de Moronval :

Monsieur le Maire présente deux devis pour la réalisation d'un écoulement d'eaux pluviales en traversée de chaussée à hauteur du 16 route de Moronval :

- Entreprise MUSCI : 2170,00 € HT
- Entreprise EIFFAGE : 7350,00 € HT
- Entreprise EUROVIA : non réponse

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, de retenir la société MUSCI pour un montant de 2170,00 € HT pour réaliser l'écoulement des eaux pluviales en traversée de chaussée sis 16 route de Moronval.

f) Travaux d'eaux pluviales rue du Clos Maillard :

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux d'écoulement des eaux pluviales rue du Clos Maillard pour un montant de 10 822,50 € HT par la société MUSCI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'approuver la réalisation de travaux d'écoulement d'eaux pluviales rue du Clos Maillard par la société MUSCI pour un montant de 10 822,50 € HT.

g) Travaux route d'Ecluzelles 2 ème tranche :

En complément de la délibération n° 149/075 du 18 Décembre 2015 qui approuvait la réalisation de la deuxième tranche de travaux de la route d'Ecluzelles et autorisait Monsieur le Maire à demander toute subvention, il précise par cette délibération les coûts des travaux, étude comprise, pour la voirie ainsi que pour les équipements de sécurité :

- Aménagement de voirie :	65 851,92 € HT
- Aménagement de sécurité :	22 419,48 € HT
TOTAL :	88 271,40 € HT

Monsieur le Maire propose de demander des subventions au titre du FDAIC, des amendes de police et auprès de notre Député dans le cadre de la Réserve Parlementaire :

- FDAIC : 30 % de 65 851,92 € HT	19 755,58 € HT
- Amende de police : 30 % de 22 419,48 € HT	6 725,84 € HT
- Réserve parlementaire :	10 000,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation de la deuxième tranche de travaux route d'Ecluzelles pour un montant total de 88 271,40 € HT. et autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention auprès du Conseil Général et de notre Député pour les montants inscrits ci-dessus.

II) : REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS :

La commune, par l'attribution de subventions et par des avantages en nature, notamment le prêt de salles et ponctuellement de matériels et de véhicules lors de manifestations, a la volonté d'accompagner les associations en les soutenant dans leurs actions.

Dans le contexte d'une maîtrise du budget communal, face à l'augmentation des charges et à la baisse des dotations de l'Etat et des subventions, le Conseil Municipal a la volonté et le devoir de régler les subventions.

A cette fin, il est présenté un projet de règlement qui définit les règles d'attributions des subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'approuver le projet de règlement d'attributions des subventions.

III) : ADHESION A LA DEMARCHE POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE :

La démarche de « Participation Citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarité de voisinage constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier, le dispositif doit permettre d'alerter la police de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Police.

Le dispositif « participation citoyenne » renforce le Maire dans son rôle de pivot de la politique de prévention de la délinquance. Le Maire est chargé, en collaboration étroite avec la Police, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Une réunion publique sera organisée dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'approuver le projet « Participation Citoyenne » tel que présenté ci-dessus et qui s'appuiera essentiellement sur une étroite collaboration entre les riverains et la Police Nationale, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole « Participation Citoyenne » avec l'Etat, d'habiliter le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la Mise en œuvre de cette décision.

IV) : REALISATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES :

Suite à l'acquisition d'un nouveau bâtiment technique, les bâtiments techniques actuels seront libérés afin de réaliser des appartements en location.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les études nécessaires et à rechercher les organismes qui auront vocation à faire aboutir ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'approuver la réalisation de logements destinés à la location, d'autoriser Monsieur le Maire à engager les études et à rechercher des organismes qui seront en charge de la réalisation de ce projet, d'autoriser Monsieur le Maire à demander toutes subventions.

V) : CONVENTION SAFER :

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la SAFER afin que la commune puisse solliciter l'intervention de celle-ci par simple lettre de mission sur tout sujet et problématique lié au foncier.

Elle prévoit également en cas de besoin de maîtrise foncière de la part de la commune le recueil de promesse de vente et d'échange auprès des propriétaires concernés par des projets communaux et elle rappelle les conditions financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la SAFER pour l'acquisition foncière dans le cadre de projets communaux ou de biens présumés vacants et sans maître sur l'ensemble du territoire communal.

VI) : SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE :

Madame la Directrice de l'école Michel Sicot sollicite le Conseil Municipal pour l'octroi d'une subvention pour un voyage scolaire de deux jours en baie de Somme dans le cadre d'un projet pédagogique.

Le séjour sera du Mercredi 22 Juin au Vendredi 23 Juin 2016 et concernera 24 élèves, deux enseignantes et un accompagnateur.

Le coût sera de 125 € par élève comprenant la prise en charge des adultes, le coût du transport sera de 1365 € soit un coût prévisionnel de 4365 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité, d'approuver ce voyage scolaire dans le cadre d'un projet pédagogique et d'octroyer un montant forfaitaire de 2000 €.

INFORMATIONS :

Accessibilité des bâtiments publics :

Monsieur le Maire informe que suite à notre demande de dérogation pour rendre accessible nos bâtiments aux handicapés, le Préfet, par arrêté, accorde à la commune un délai de 3 ans pour réaliser les travaux.

Déclassement des routes départementales :

Le Conseil Départemental a pour projet de rétrocéder, en partie, les routes départementales aux communes. L'entretien en incomberait aux communes, ce qui représenterait encore une dépense supplémentaire substantielle.

Cette rétrocession, s'il est devant se confirmer, impacterait fortement le budget de la commune.

Les voies concernées seraient les RD 308-1, RD 308-2 et RD 308, soit la majorité de nos routes.

Culture :

Madame PELLERIN nous fait retour du concours de dictée qui s'est déroulé le Dimanche 24 janvier 2016.

Madame BORGET propose un spectacle musical le Samedi 12 Mars 2016 avec la troupe « Art Scène ».

Un administré se plaint d'une prolifération de chats au lotissement du « Clos Maillard ».

TOUR DE TABLE :

M. LEHR nous fait part de l'avancement du projet de changement des caméras de vidéosurveillance à l'école et à la Maison de la Culture.

Mme SAINT VAL nous fait part que les enfants aux lotissements « Clos Maillard » et « Bois Doré » sont ramassés par un bus venant maintenant côté Luray, ce qui rend la position actuelle de l'abri bus inadéquate.

Monsieur le Maire prendra contact avec le service transport pour connaître la raison de la modification du trajet de transport scolaire.

M. FOUGEROL fait part que l'ASC de Mézières souhaite organiser un forum des associations intercommunal.

Monsieur FOUGEROL informe de nombreux nids de poule à l'entrée de la Maison de la Culture. Monsieur le Maire indique que ces trous seront bouchés à la sortie de l'hiver et qu'à terme, il sera prévu de réaliser un nouveau tapis de bitume.

M. COMBE informe qu'un nid de poule se forme au niveau du stop de la Bergerie et il réitère, à la demande des habitants du lotissement, la création d'un arrêt de bus à la Bergerie.

Mme BORGET nous fait le compte rendu de sa réunion à la commission développement économique où a été abordée la conférence intercommunale du logement.

Fin de la séance à 21h30

M. COCHELIN

Mme BORGET

M. LEHR

Mme PELLERIN

Mme LE CALVEZ

M. FOUGEROL

M. MARC

Mme SAINT VAL

Mme GIROUD

Mme MOROY

M. COMBE

M. FAUVEAU